



COMMUNE DE NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 26 février 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du conseil départemental et des autres financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses d'énergie, le petit équipement, les locations de matériels, l'entretien et les réparations des terrains, bâtiments publics, de la voirie les réseaux, la maintenance, les primes d'assurance, les publications et relations publiques, les frais postaux et de télécommunication, les impôts et taxes, les charges de personnel et leurs charges, les atténuations de produits, les indemnités de fonction des élus et leurs charges, la contribution au service incendie, les autres contributions (SIVOS de la Bienne, Communauté de commune Maine Saosnois pour les services communs...), les subventions aux associations, les logiciels informatiques...

Les salaires représentent 31.16 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 966 038.00 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des remboursements sur rémunération du personnel, les concessions de cimetière, les droits de stationnement et de location sur la voie

publique, la mise à disposition du personnel, les impôts directs locaux, l'attribution de compensation de la Communauté de commune Maine Saosnois, le fonds de péréquation communal et intercommunal, le fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), l'ensembles des dotations, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), compensations de l'Etat, revenus des immeubles...

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 1 385 525.99 euros dont 449 425.59 de résultat reporté.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOSNOIS - COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOSNOIS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 650 585,66	0,00	0,00	1 385 525,59	1 385 525,59	0,00	1 385 525,59	1 385 525,59
011	Charges à caractère général (3)	265 910,00	0,00	0,00	333 510,00	333 510,00	0,00	333 510,00	333 510,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	269 200,00	0,00		301 000,00	301 000,00		301 000,00	301 000,00
014	Atténuations de produits	42 768,00	0,00		42 768,00	42 768,00		42 768,00	42 768,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	268 035,00	0,00	0,00	279 760,00	279 760,00	0,00	279 760,00	279 760,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	885 913,00	0,00	0,00	957 038,00	957 038,00	0,00	957 038,00	957 038,00
66	Charges financières	7 200,00	0,00		6 100,00	6 100,00		6 100,00	6 100,00
67	Charges spécifiques (3)	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	774,37			400,00	400,00		400,00	400,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	10 474,37	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
	Total des dépenses réelles	896 387,37	0,00	0,00	966 038,00	966 038,00	0,00	966 038,00	966 038,00
023	Virement à la section d'investissement	750 849,99			419 487,59	419 487,59		419 487,59	419 487,59
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 348,30			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	754 198,29			419 487,59	419 487,59		419 487,59	419 487,59
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									1 385 525,59

COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOSNOIS - COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOSNOIS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	950 406,33	0,00	936 100,00	936 100,00	936 100,00
013	Atténuations de charges (2)	4 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	62 900,00	0,00	55 800,00	55 800,00	55 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	87 035,33	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00
731	Fiscalité locale	400 000,00	0,00	396 000,00	396 000,00	396 000,00
74	Dotations et participations (2)	352 471,00	0,00	356 800,00	356 800,00	356 800,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	44 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
Total des recettes de gestion des services		950 406,33	0,00	936 100,00	936 100,00	936 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		950 406,33	0,00	936 100,00	936 100,00	936 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						449 425,59
Total des recettes de fonctionnement cumulées						1 385 525,59

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux votés en 2025 :

- Taxe foncière sur le bâti = 40.63 %
- Taxe foncière sur le non bâti = 34.82 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 21.56 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 353 232 euros au budget prévisionnel 2026.

d) Les dotations de l'État

Pour l'année 2025 :

Fiche Dotations commune : 72215 - NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS

Année de répartition : 2025

Caractéristiques physiques et financières de la commune	
Code INSEE	72215
Nom de la commune	NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS

Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation	
D.G.F. montant total	349 998
Dotation communes nouvelles "garantie" (hors DGF)	0
Dotation communes nouvelles "amorçage" (hors DGF)	0
Dotation élu local (DPEL)	255
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	99 353
Attribution compensant le transfert à l'EPCI de la part CPS des communes appartenant à un EPCI à FA (hors DGF)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	114 095
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	43 499
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	56 283
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	36 768
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	0
Dotation aménités rurales	13 887
FPIC : Prélèvement de la commune isolée	-
FPIC : Versement au profit de la commune isolée	-
FPIC : Solde de la commune isolée	-
FSRIF : Prélèvement de la commune	-
FSRIF : Versement au profit de la commune	-
FSRIF : Solde de la commune	-
DILICO : Prélèvement de la commune	0

Les dotations attendues de l'Etat en 2026 ne sont pas encore connues.

La prévision est de 345 250 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la commune.

La section d'investissement prépare l'avenir. Elle est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	1 636 665,34	223 924,70	0,00	2 267 259,04	2 267 259,04	0,00	2 267 259,04	2 491 183,74
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	106 700,00	27 336,40	0,00	125 600,00	125 600,00	0,00	125 600,00	152 936,40
204 Subventions d'équipement versées (9)	105 000,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
21 Immobilisations corporelles	733 366,00	91 588,30	0,00	354 755,44	354 755,44	0,00	354 755,44	446 343,74
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	459 856,72	0,00	0,00	1 625 000,00	1 625 000,00	0,00	1 625 000,00	1 625 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 406 922,72	223 924,70	0,00	2 105 355,44	2 105 355,44	0,00	2 105 355,44	2 329 280,14
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	32 700,00	0,00		27 000,00	27 000,00		27 000,00	27 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	197 042,62	0,00	0,00	134 903,60	134 903,60	0,00	134 903,60	134 903,60
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	229 742,62	0,00	0,00	161 903,60	161 903,60	0,00	161 903,60	161 903,60
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 636 665,34	223 924,70	0,00	2 267 259,04	2 267 259,04	0,00	2 267 259,04	2 491 183,74
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								243 671,19
Total des dépenses d'investissement cumulées								2 734 854,93

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II		III = I + II
TOTAL	1 596 269,74	0,00	2 267 259,04	2 267 259,04		2 267 259,04
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	768 000,00	0,00	685 200,00	685 200,00		685 200,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00		1 100 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement	768 000,00	0,00	1 785 200,00	1 785 200,00		1 785 200,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00		21 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	41 571,45	0,00	41 571,45	41 571,45		41 571,45
Total des recettes financières	74 071,45	0,00	62 571,45	62 571,45		62 571,45
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles	842 071,45	0,00	1 847 771,45	1 847 771,45		1 847 771,45
021 Virement de la section de fonctionnement	750 849,99		419 487,59	419 487,59		419 487,59
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 348,30		0,00	0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	754 198,29		419 487,59	419 487,59		419 487,59
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						467 595,89
Total des recettes d'investissement cumulées						2 734 854,93

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- vidange de l'étang de Guibert et réfection du moine
- rénovation de l'école Rue Guillaume III Talvas
- changement de la couverture de l'école 4 creuse rue

- travaux de voirie
- achat d'une borne tactile pour l'affichage avec application sur les smartphones Android

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'État :
 - DETR Ecole : 300 000 €
 - ADEME Ecole : 80 000 €
 - CEE Ecole : 17 000 €
- de la Région :
 - Ecole : 100 000 €
 - Barrage 7 000 € (solde de 35 000 €)
- du Département :
 - ACTE CHENE 4 Ecole : 25 261 €
 - ADVC Voirie 2024 : 13 000 €
 - ADVC Voirie 2025 : 9 500 €
 - Plan de relance : 20 700 €
- Autres : /

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Vue d'ensemble du budget

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 267 259,04	2 734 854,93
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	223 924,70	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 243 671,19	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 734 854,93	2 734 854,93
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 385 525,59	936 100,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 449 425,59
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 385 525,59	1 385 525,59
TOTAL DU BUDGET (4)		4 120 380,52	4 120 380,52

(1) À imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défectueux de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 966 038 € / 1021 habitants = 946.17 €

Produit des impositions directes/population : 345 250 € / 1021 habitants = 338.15 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 936 100 € / 1021 habitants = 916.85 €

c) État de la dette

COMMUNE DE NEUFCHATEL EN SAOSNOIS

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	31 616.79 €	6 007.52 €	25 609.27 €	0.00 €	0.00 €	171 134.94 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Neufchâtel-en-Saosnois, le 5 juin 2026

Le Maire,
Jean-Denis GUIBERT

